



ACID / CONTRIBUTION EXPLOITATION DIFFUSION CULTURELLE / DIVERSITE ET EMERGENCE

OBJECTIFS :

LA REMUNERATION DES CINEASTES POUR LES RENCONTRES DANS LES SALLES DE CINEMA

Afin de leur permettre de continuer à accompagner les films et donc :

- Elargir et renouveler les publics des salles via cette éducation à l'image du grand public
- Valoriser le rôle de la salle de cinéma dans les territoires et en faire un acteur indispensable de la cohésion sociale, lieu d'animation, de parole et de rencontre entre les créateurs et les citoyens
- Favoriser la diversité de l'offre en accompagnant les œuvres de la présence de leur réalisateur, facilitant ainsi l'accès de tous à la complexité des œuvres
- Permettre l'émergence des talents en leur donnant de la reconnaissance publique, du bouche à oreille sur leur film et augmenter les entrées sur les films de la diversité

ETAT DES LIEUX ET ANALYSE

*Les frais de promotion des films ont augmenté de 200 % en 10 ans, au bénéfice des films à gros budgets de production sortis par des distributeurs influents. Pour les films à petits budgets, dits "de la diversité", le moyen d'exister en salles, auprès des publics, est le travail d'action culturelle et le bouche à oreille. Les cinéastes sont donc de plus en plus sollicités pour accompagner les films.

*Dans le même temps, les entrées sur les films indépendants sont en baisse (en 2014, un film Art et essai sur deux réalise moins de 20 000 entrées) et la durée de vie des films en salles se réduit d'année en année.

Tous les bilans montrent que les moments de rencontres en salles permettent des pics de billetterie (au point que pour les films documentaires, la venue du cinéaste devient même souvent désormais la condition sine qua non à la programmation).

La présence des cinéastes permet l'exploitation du film dans la durée avec des entrées qui s'étalent sur plusieurs mois et pas seulement sur les 4 premières semaines comme c'est le cas pour les blockbusters.

Ex: *Bovines* d'Emmanuel Gras, 110 débats, film en salles sur 26 mois / *Iranien* de Mehran Tamadon : 130 débats, film en salles sur 12 mois / *2 Automnes 3 Hivers* de Sébastien Betbeder, 85 débats, film en salles sur 8 mois / *Au bord du monde* de Claus Drexel, 110 débats, film en salles sur 14 mois.

*L'exploitant, le distributeur et le producteur émargent à la billetterie - plus conséquente quand le réalisateur se déplace- seul le réalisateur ne perçoit aucune rémunération. Moins de 10% des contrats auteurs-producteurs prévoient un intéressement au nombre d'entrées en salles. Et de toute façon, avec l'explosion des frais d'édition, les retours aux producteurs se réduisent à peu de chagrin.

* Les salles sont récompensées par la subvention Art et Essai pour leur politique d'animation. Les commissions de classement des salles portent une forte attention à la ligne « organisation de rencontres avec les cinéastes ». Si cette présence est donc valorisée dans la subvention et souhaitée

par l'institution qui subventionne, alors les modalités de rémunération de ce travail doivent également être pensées.

* Tous les intervenants en salles (universitaires, critiques etc) sont rémunérés pour leur intervention. Les cinéastes ne le sont pas sous prétexte qu'ils font la promotion de leur propre film.

L'accompagnement des films a toujours fait partie du travail autour de la sortie. Le terme d'« accompagnement » des films ne désigne pas ici la tournée qu'effectuent souvent les réalisateurs et acteurs d'un film dans les grandes salles, les deux premières semaines d'exclusivité. Nous parlons ici d'un accompagnement des films, sur plusieurs mois, dans des salles indépendantes réparties sur tout le territoire, notamment dans des petites et moyennes villes. Nous apportons ainsi notre contribution à l'éducation à l'image, au développement de la curiosité du public et enfin à un débat de plus en plus précieux sur le monde et ses représentations.

Le cinéaste qui accompagne un film pendant plusieurs mois ne reçoit aucun salaire. Qui plus est, il n'a plus ni le temps ni l'esprit disponibles pour s'engager parallèlement sur un autre travail, dans l'écriture d'un nouveau film : les salaires et droits d'auteur qu'il a pu gagner en faisant son film ont constitué une somme généralement modeste, qu'au fil des semaines il doit faire durer, avant qu'elle ne s'amenuise pour disparaître totalement. Par ailleurs, depuis 2003, et les modifications des annexes 8 & 10 du Régime des intermittents, il est devenu très difficile d'obtenir les heures de travail nécessaires donnant accès à cette allocation chômage. Prosaïquement : accompagner son film signifie perdre ses droits d'intermittence, n'avoir aucun salaire plusieurs mois, délaisser sa famille et / ou payer des baby sitters ...

PRECONISATIONS / PISTES DE REFLEXION

* Création d'un fonds culturel spécifique à la rémunération des auteurs pour les rencontres en salles

* Pour les films soutenus par les régions :

Confier à une structure régionale la rémunération des auteurs si accompagnements de la diffusion.

Articuler une aide à la production avec une bourse versée à l'auteur et contractualisée directement avec l'auteur par une convention. L'objet de cette bourse est à définir : circulation en région, accompagnement du projet suivant etc.

* Flécher dans les aides aux distributeurs indépendants, salles indépendantes et associations de salles une part pour le déplacement et la rémunération des cinéastes dans la durée en région.

* Réfléchir à comment augmenter les transversalités entre les divers acteurs culturels locaux et mutualiser les coûts au cours d'un même déplacement (salle + rencontre scolaire + rencontre relais associatif..) Cela existe parfois déjà mais rarement dans le cadre d'un réseau véritablement organisé ; c'est souvent du « coup par coup ».